

Présidente du Conseil d'Administration :

Madame Anne FRAIPONT

Directeur :

Monsieur Olivier MALLET

Directrices adjointes :

Mesdames Sara BARTHE et Céline KARASZEK

Secrétaire de Direction EDPAMS à BELLEVILLE/BAR :

☎ 03.24.30.70.55

Mail : secretariat-direction-belleville@edpams.fr

Cadre supérieur socio-éducatif,

Adjoint à la directrice du pôle enfants :

Monsieur Laurent LAMBLOT

Médecin :

Madame le Dr Cécile DESCAMPS

Coordonnateur pédagogique du pôle enfants :

Madame Corinne BOUILLON

2 Cadres socio-éducatifs, responsables de l'ITEP :

⇒ **Site de CHARLEVILLE :**

Monsieur Jean-Michel SIMON

⇒ **Sites de BELLEVILLE-LE CHESNE :**

Madame Cindy PICHON

**Représentants des familles et des usagers
au Conseil d'Administration :**

Titulaires : - Madame Christiane MIDOUX
- Monsieur Franck TABARY

Suppléante : - Madame Nathalie BROCHARD

Personnes qualifiées :

La mission de la personne qualifiée a pour objectif d'éviter un contentieux entre la personne accueillie ou sa famille et l'équipe intervenante.

. Mme Marie-Corinne GILLET-DOLEZ

☎ 06.21.04.44.43

Courriel : marico-gilletdo@orange.fr

. M. Jean-Pierre PHILIPPE

☎ 06.22.61.37.08

Courriel : jpepe.philippe@wanadoo.fr

INSTANCE DE PARTICIPATION :

Le Conseil de Vie Sociale
Il comprend :

- des représentants des personnes accueillies ou prises en charge,
 - des représentants des familles ou des représentants légaux,
 - des représentants du personnel
 - un représentant de l'organisme gestionnaire
 - un représentant de la commune
- Il se réunit au moins 3 fois par an

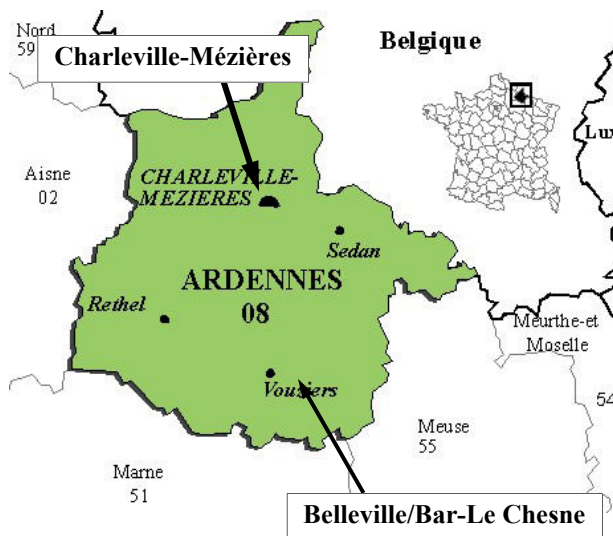


Etablissement Départemental Public d'Accompagnement Médico-Social
Jacques SOURDILLE
08240 BELLEVILLE sur BAR

Créer le lien et prendre soin

Sites :

**BELLEVILLE/BAR-LE CHESNE
CHARLEVILLE-MEZIERES**



Adresses et coordonnées téléphoniques :

Route de Chatillon/Bar
08240 BELLEVILLE/BAR

☎ 03.24.30.70.73

Mail : secretariat.itepbelleville-lechesne@edpams.fr

Grande Rue
08390 LE CHESNE

☎ 03.24.30.70.73

Mail : secretariat.itepbelleville-lechesne@edpams.fr

12, rue Jean-Jacques ROUSSEAU
08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

☎ 03.24.57.47.29

Mail : secretariat.itepcharleville@edpams.fr

E.D.P.A.M.S.

Jacques SOURDILLE

Etablissement Départemental Public
d'Accompagnement Médico-Social

08240 BELLEVILLE/BAR

I.T.E.P.

**Institut Thérapeutique,
Educatif et
Pédagogique**

Agrément pour enfants et adolescents

de 6 à 18 ans

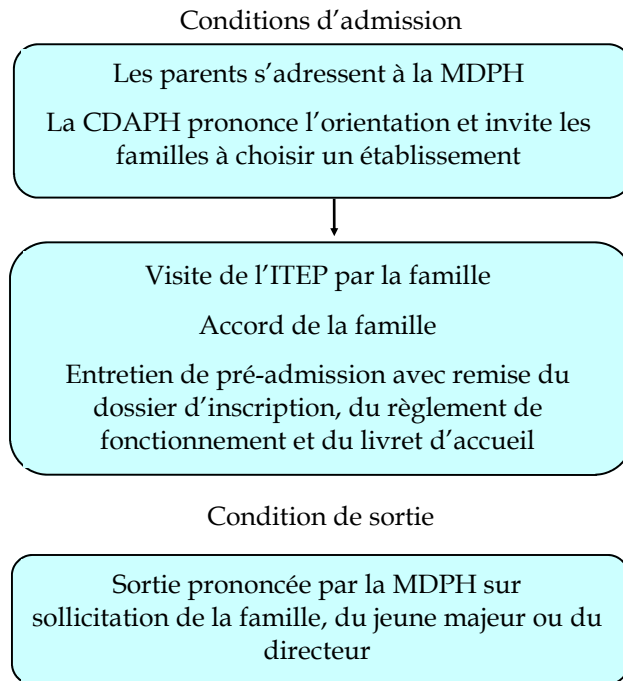
Garçons et filles

Difficultés psychologiques

en internat et demi-internat

Capacité : 45 places

Conditions d'admission et de sortie :



Le personnel :

Responsables du service éducatif et social : cadres socio-éducatifs placés sous la responsabilité du directeur et du cadre supérieur socio-éducatif

Secrétariat : secrétaire

Travail éducatif et de vie quotidienne : assistants socio-éducatifs, moniteurs éducateurs, éducateurs techniques, moniteurs d'ateliers, éducateurs sportifs

Suivi thérapeutique : médecin psychiatre, infirmières, psychologues, orthophonistes, psychomotricien (ne) s, médecin généraliste, kinésithérapeute vacataire

Accompagnement à la sortie : assistante sociale ou assistant socio-éducatif

Autres : maîtresses de maison, veilleur (se) s de nuit, services généraux

Le Projet :

« Les instituts thérapeutiques, éducatifs et pédagogiques accueillent les enfants, adolescents ou jeunes adultes qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ils se trouvent, malgré des potentialités intellectuelles et cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé ».

Décret n° 2005-11 du 6 JANVIER 2005

L'objectif principal de l'ITEP est d'accompagner le jeune à retrouver une place dans son environnement familial et social, en réapprenant le respect :

- des liens et des personnes
- des règles de vie et de la loi en général
- des obligations (scolaires, vie sociale),
- de soi-même

en l'invitant :

- aux efforts nécessaires à l'évolution de sa situation personnelle

Pour cela, un dispositif d'accueil, de soutien et de soins est mis en place :

- par une scolarisation ou une formation adaptée,
- par des soins si nécessaire,
- par un hébergement adapté à son âge,
- par un cadre relationnel, éducatif et de loisirs personnalisés.

Chaque fois que cela est possible, l'enfant est scolarisé dans les écoles locales.

La collaboration avec la famille est indispensable aussi mettons-nous en place de s rencontres et des réunions.

Les stages et situations d'intégration font l'objet d'accords et de conventions avec le jeune, sa famille, l'école, les entreprises et les artisans.

L'équipe coordonne ses actions avec les autres services agissant vers l'enfant : AEMO, Justice, Direction des Solidarités.

Modalités d'accès au dossier : chaque usager ou son représentant légal a librement accès à son dossier. Il doit en faire la demande écrite auprès du Directeur et peut se faire assister par toute personne de son choix.

Informations pratiques :

Calendrier d'ouverture : 208 jours

Périodes de fermeture : une semaine en Novembre, une semaine à Noël, une semaine en Février, une semaine à Pâques, le mois d'Août.

Absences : elles doivent être signalées et justifiées. Une autorisation d'absence doit être demandée au directeur par courrier.

Visites : les parents ou représentants légaux peuvent rencontrer l'enfant dans l'institution si rien ne s'oppose au plan juridique à cette démarche. La date et les modalités doivent être arrêtées avec le chef de service

Transports : assurés par des taxis et par des transports collectifs (bus ou minibus de l'ITEP), dans les transports collectifs, l'accompagnement est assuré par des éducateurs de l'établissement.

Le règlement de fonctionnement s'applique durant les transports.

Horaires d'ouverture : 09 H 00-16 H 00 du Lundi au Vendredi (sauf ITEP BELLEVILLE : 09 H 45 – 16 H 45 le lundi)

Régime : demi-internat, internat de semaine,

Restauration : Les repas sont confectionnés par la cuisine centrale de Belleville ou de Montcy Notre Dame, les menus sont élaborés par une diététicienne.

Hébergement : en chambre individuelle, en chambre à 2 lits, avec cabinet de toilette individuel ou salle de bain collective.

Assurance : l'ITEP est couvert par une responsabilité civile.

Frais de séjour : pris en charge par l'assurance maladie.

Argent, objets de valeur : sont acceptés mais sous certaines conditions (voir règlement de fonctionnement).

N° Tél. maltraitance : 119